

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
39
EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de
la Maison de la
Communauté
Le 07.07.2026
Convocation faite
Le 23.06.2026

Délibération
N°2026-06-113

Approbation du guide de
prévention des conflits
d'intérêts de la
Communauté de
Communes (annexe)

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT (à partir du point n°2026-06-111), Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, M. Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT (à partir du point n°2026-06-115 au point n°2026-06-139), M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2026-06-112 puis à partir du point n°2026-06-134), Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Olivier DIEUDONNÉ, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANI, MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (jusqu'au point n°2026-06-110), Mmes Marielle SAXE, Angélique WAUTOT (excusée jusqu'au point n°2026-06-114, pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-140), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-113 jusqu'au point n°2026-06-133), M. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article 2 de la loi n°2023-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'article 432-12 du Code Pénal,

Vu la loi « 3DS » du 21 février 2022 posant le principe selon lequel le seul fait qu'un élu soit désigné, en application de la loi, pour représenter la collectivité ou le groupement de collectivités au sein de l'organe décisionnel d'une autre personne morale ne permet pas de le considérer comme intéressé à l'affaire lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur une affaire intéressant cette personne morale,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu (dite loi Gatel),

Vu l'article L 1111-1-2 du CGCT imposant aux conseillers communautaires, de déclarer, dans un registre tenu par l'intercommunalité, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'ils estiment supérieur à 150 euros dont ils ont bénéficié en raison de leur mandat,

Entendu le Président rappeler qu'une déclaration d'intérêts a été jointe en annexe, il n'est pas obligatoire de la remplir, mais cela est vivement encouragé dans un but de sécurisation juridique des actes de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le guide de prévention des conflits d'intérêts ci-annexé.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.07.14 17:10:33 +0200
Ref:11381579-17183922-1-D
Signature numérique
le Président